



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE – ARRONDISSEMENT DE TOURS
Mairie de NEUILLÉ-PONT-PIERRE
RÉUNION DU 5 DECEMBRE 2017

**Date de convocation du
Conseil Municipal :
28 novembre 2017**

❖ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL (7 Novembre 2017)**

Le Procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2017 est adopté, à l'unanimité.

❖ **N°2017_125 CHARGES TRANSFEREES DES COMMUNES VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINE CHOISILLES – PAYS DE RACAN**

✓ **Charges transférées vers la Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan :**

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 21 novembre 2017 pour procéder à l'évaluation des charges consécutives :

- A la subvention supplémentaire de 15 000€ à l'ALSH « Les bambins de prévert » de Neuillé-Pont-Pierre
- A La Réduction des crédits de voirie de fonctionnement de 8000€ de la commune de Villebourg (doublon avec l'investissement).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'acter les charges transférées communautaires antécédantes en y ajoutant la voirie et l'ALSH pour un montant total de **40 097,42** € pour l'année 2017.

❖ **N°2017_126 OUVERTURE LES DIMANCHES SUR 2018 POUR SUPER U**

Monsieur Le Maire expose :

En application de l'article L.3132-26 du code du travail, tel qu'issu des lois N°2015-990 du 6 août 2015 et N°2016-1088 du 8 août 2016, SUPER U de NEUILLE-PONT-PIERRE sollicite le Conseil Municipal pour les ouvertures les dimanches sur l'année 2018.

SUPER U, la SAS JONADIS demande un accord sur l'ouverture les dimanches sur 2018 :

- Le Dimanche 23 décembre 2018
- Le Dimanche 30 décembre 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'ACCORDER** l'ouverture du SUPER U les dimanches 23 et 30 décembre 2018.

❖ **N°2017_127 VENTE DE LA RABERIE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'aliéner de gré à gré la propriété sise au lieu-dit « La Raberie » cadastrée sous les numéros 287, 288, 296, 298, 524, 526, 641, 643, 645, 862, 863, 865 de la section C d'une superficie totale de 3 ha 31 a 15 ca, pour la somme de 180 000€ à Mme MER
- **DIT** que les frais notariés seront à la charge de l'acheteur,
- **AUTORISE** le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble, à confier la vente à un Notaire et à signer un compromis de vente et l'acte de vente.

❖ N°2017_128 RETROCESSION DE CONCESSION CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose que M. et Mme HENDEL Saïol, demeurant 7 Rue des Rossignols, 37 300 JOUE LES TOURS, titulaire d'une concession trentenaire, N°2013-N-06, concédée le 1^{er} juillet 2013, sise dans le cimetière communal, emplacement n°64 Ter au carré N°5 – sollicite par courrier en date du 20 novembre 2017, sa rétrocession à la commune.

Il est rappelé que la concession a été acquise pour la somme de 180 €. Cette concession est vide de corps.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter cette rétrocession et de procéder au remboursement au pro rata du temps restant à courir, déduction faite du versement réalisé à la caisse du CCAS.

$$\begin{array}{r} \text{Soit} \\ 180,00\text{€} \\ \mathbf{180,00\text{ €} - 60,00\text{ € (CCAS) = 120,00\text{ €}} \\ \mathbf{120,00\text{ €} \times 4\text{ ans}} \\ \text{-----} = \mathbf{16,00\text{ €} \text{ à déduire}} \\ \text{30 ans} \\ \mathbf{120,00\text{ €} - 16,00\text{ €} = \mathbf{104,00\text{ €} \text{ à rembourser}} \end{array}$$

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'**ACCEPTER** la rétrocession des concessions N°2013-N-06, emplacement N°64 Ter carré N°5 demandée par M. et Mme HENDEL,
- de **REMBOURSER** le concessionnaire pour la somme de **104,00€**.

❖ N°2017_129 CREATION BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Le Maire expose :

Le bâtiment de la Maison de Santé Pluridisciplinaire a été réceptionné le 19 juillet 2017 et est en fonction depuis le 4 septembre 2017.

Monsieur Le Maire propose la création d'un budget annexe au **1^{er} janvier 2018** afin de faciliter la gestion de ce bâtiment.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De **CRÉER** un budget annexe nommé : **MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE** ; au **1^{er} janvier 2018**
- **DIT** que ce budget sera instruit en **M14**
- **DIT** qu'il **ne sera pas assujetti à la TVA**.

❖ N°2017_130 DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNAL

Monsieur Le Maire, expose que des ajustements budgétaires sont nécessaires en investissement pour payer une facture de l'électricien sur la mise en place d'un écran au niveau du restaurant scolaire à l'école et en fonctionnement afin d'acter la décision de la CLECT communautaire du 21/11/2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** la décision modificative N°3 au budget COMMUNAL selon les données ci-dessous :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 03

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6227 : Frais d'actes et de contentieux	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739211 : Attributions de compensation	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-21312-346 : DIGICODE ET RIDEAUX SALLES DE CLASSE ECOLE JACQUES PREVERT	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-354 : TRAVAUX VRD GAZ ELEC PLUVIALE TELEPHONIE GYMNASSE	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	800,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	800,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

❖ **N°2017_131 DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLES H715**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de RENONCER** au droit de préemption urbain, la parcelle H715 (39 rue du 8 mai 1945) pour 680m² à un prix de 150 000,00€.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

❖ **N°2017_132 DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLE H685**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de RENONCER** au droit de préemption urbain, la parcelle H685 (6 rue Ronsard) pour 435m² à un prix de 125 000,00€.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

❖ **N°2017_133 DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLE H1190**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de RENONCER** au droit de préemption urbain, la parcelle H1190 (Le bourg) pour 7m² à un prix de 1,00€.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

❖ N°2017_134 DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLE C844

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de **RENONCER** au droit de préemption urbain, la parcelle C844 (12 rue de la Riandière) pour 534m² à un prix de 153 000,00€.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

❖ N°2017_135 DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLE H680

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de **RENONCER** au droit de préemption urbain, la parcelle H680 (9 Rue Ronsard) pour 613m² à un prix de 138 000,00€.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

❖ N°2017_136 VENTE TERRAIN BELLEVUE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'aliéner de gré à gré la propriété sise « rue de Carcoult » cadastrée sous les numéros 1360p de la section F lot A d'une superficie totale de **659 m²**, pour la somme de **49 425€** à **Mme RADULOVIC**,
- **DIT** que les frais notariés seront à la charge de l'acheteur,
- **AUTORISE** le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble, à confier la vente à un Notaire et à signer un compromis de vente ainsi que l'acte de vente.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du 12 Janvier 2016 :

Etat des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations de l'article 2122-22 du CGCT accordées par délibération du 12 janvier 2016 :

Concessions

- **2017 - 019** : concession N°2017-N-04 du 03/10/2017, au titre d'un renouvellement de concession tombe N°105 Carré N°4, concession trentenaire. La concession est accordée moyennant la somme totale de 210,00€.
- **2017 - 020** : concession N°2017-R-003 du 02/10/2017, au titre d'un renouvellement de concession tombe N°127 Carré N°2, concession trentenaire. La concession est accordée moyennant la somme totale de 210,00€.

Devis/Marché

2017 – 021 Marché EAUX PLUVIALES TAE

Le Maire a décidé :

- **DE SIGNER** le marché avec l'entreprise suivante selon les dispositions ci-dessous :

Estimatif Cabinet étude	Entreprise adresse	Montant de la proposition HT	Montant total HT
24 850,00€	TAE ZA LA HAUTE LIMOUGERE 37230 FONDETTES	23 780,50€	23 780,50€

Ester en justice

2017 – 022 Déclaration sécheresse 2016 au titre de la catastrophe naturelle

Le Maire a décidé :

- **D'ESTER EN JUSTICE** auprès de l'avocat Maître Morin (31 rue Georges Sand – 37000 TOURS) afin de procéder à une procédure de recours contre l'arrêté du 27/09/2017 dans lequel la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse et à la réhydratation des sols sur l'année 2016.

❖ **RAPPORT DES COMMISSIONS**

- ✓ Commission EAU :
- Les travaux de canalisation de l'usine d'eau potable vers le château d'eau se poursuivent. La rue d'Armilly est barrée car la canalisation est mise en place en milieu de chaussée sur cette voie. Arrivé au château d'eau, le tuyau sera mis en attente pour un raccordement futur au réservoir. Le câble de transmission de données s'installe à même la tranchée avec quatre chambres de raccordement tout au long de la canalisation. Il reste un rive d'écrasement de ce câble, le système passera alors en GSM (par un réseau de téléphonie). Le reprofilage des fossés se fera à la suite des travaux.
- ✓ Commission Culture Communication Evènementiel :
- Organisation du 11 novembre
 - Fleurissement d'hiver et de printemps
 - Pose des illuminations par l'entreprise et le service technique
 - Bulletin municipal, merci aux financeurs
 - Mise à jour du site internet de la commune
 - Conception des cartes pour le colis des anciens
 - Conception des cartes et organisation des vœux du Maire le 12/01/2018
 - Vœux du personnel communal le 19/12
 - Don du sang du 02/12 : 32 poches
 - Organisation du centenaire de l'armistice en 2018.
- ✓ Commission Bâtiment :
- Mise en place digicode à l'école
 - Fin des travaux du mur à l'Espace Monberger en décembre
 - Fin des travaux bureau du Maire en décembre
 - Les archives mairie ont été transférées au local à côté de la Poste
 - 2 mois de travaux à la réfection d'un logement rue du commerce
 - Fin des travaux de viabilisation sur le lotissement Culoie
 - Automatisation portail des ateliers municipaux en janvier
 - Fin des travaux de réfection de la cage d'escalier des logements au dessus de la Poste
 - Mise en place du nouvel écran de cinéma à la salle des fêtes semaine 51
 - Travaux à envisager pour 2018 : - enfouissement Avenue du Général de Gaulle,
 - réfection du bar à la salle des fêtes et quelques petits travaux
 - nettoyage mur d'enceinte du cimetière
 - Aménagement terrain Espace Monberger
 - Travaux soutènement plafond de la mairie
 - Aménagement Rue du Commerce
 - Réfection panneau lumineux école
 - Réfection sur espace de classe supplémentaire à l'école.
- ✓ Commission CCAS :
- Distribution colis des anciens semaine 51, 42 colis doubles et 43 simples
 - Banque alimentaire : 975 kilos de denrées collectées.
- ✓ Commission ADT :
- Réunion avec les concessionnaires et le maître d'œuvre pour la construction de l'aire couverte sportive le 11/12 : amenée des différents réseaux sur le terrain.
 - Rond point Rue d'Armilly.

❖ **INFORMATIONS DIVERSES**

- Téléthon le 09/12 en centre bourg avec marche organisée par les élus pour rejoindre PERNAY le matin
- Distribution par le Conseil Départemental de dictionnaires auprès des enfants de 6^{ème} du collège de NEUILLE.

❖ **DETERMINATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mardi 9 Janvier 2018